

AVIS DE MISE A DISPOSITION

Modification (simplifiée) n°3 du PLU d'Annecy

Modalités de mise à disposition du dossier

Par arrêté n° ARR-2024-23 du 26 juin 2024, la Présidente de la Communauté d'agglomération dénommée « Grand Annecy » a prescrit la modification (simplifiée) n°3 du PLU d'Annecy. L'objet de cette modification simplifiée est de créer un sous-secteur Uea2 pour le centre de secours principal d'Annecy.

Par délibération n° DEL-2024-251 du 24 octobre 2024, le Conseil communautaire du Grand Annecy a fixé les modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification (simplifiée) n°3 du PLU d'Annecy.

Pendant la durée de la mise à disposition du dossier, qui se déroulera du **18 novembre 2024 au 20 décembre 2024 inclus** pour 33 jours, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert dans les lieux suivants :

- **Mairie d'Annecy**, 9 boulevard Decouz – 74000 Annecy
 - Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, tous les derniers jeudis du mois, ouverture à 9h30 sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.
- **Siège du Grand Annecy**, 46, avenue des Îles – BP90270 – 74007 Annecy Cedex
 - Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Pendant la durée de mise à disposition du public, le dossier peut également être consulté et téléchargé depuis le site internet du Grand Annecy, (www.grandannecy.fr), rubrique Aménagement du territoire, section plan local d'urbanisme) et sur celui de la Commune d'Annecy (<https://www.annecy.fr/ville/amenagement>), à partir de la plateforme www.registre-dematerialise.fr/5679.

Il sera également possible pour le public de faire connaître ses observations et propositions, jusqu'à la fin de la mise à disposition :

- par courrier : à l'attention de Mme la Présidente, Grand Annecy, 46 avenue des Îles, BP 90270, 74007 Annecy cedex, avec pour objet « Modification simplifiée n° 3 du PLU d'Annecy »,
- par inscription sur un registre papier, déposé dans les lieux suivants :
 - en mairie d'Annecy, aux jours et heures d'ouverture précisés précédemment,
 - au siège du Grand Annecy, direction de l'aménagement, aux jours et heures d'ouverture précisés précédemment,
- par inscription sur la plateforme numérique : www.registre-dematerialise.fr/5679

Les pièces jointes éventuelles ne devront pas dépasser la taille totale de 10 Mo.

A cet effet, un poste informatique avec un accès internet gratuit au site internet du Grand Annecy est mis à disposition du public au Grand Annecy, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

A l'issue de cette mise à disposition, le conseil communautaire du Grand Annecy sera amené à tirer le bilan et à se prononcer sur l'approbation de cette modification (simplifiée) n°3 du PLU d'Annecy.

La Présidente de la Communauté d'agglomération du Grand Annecy,
Frédérique LARDET.